

HON. C. A. DUNNING

Trésorier Provincial



Les Droits du Français en Saskatchewan

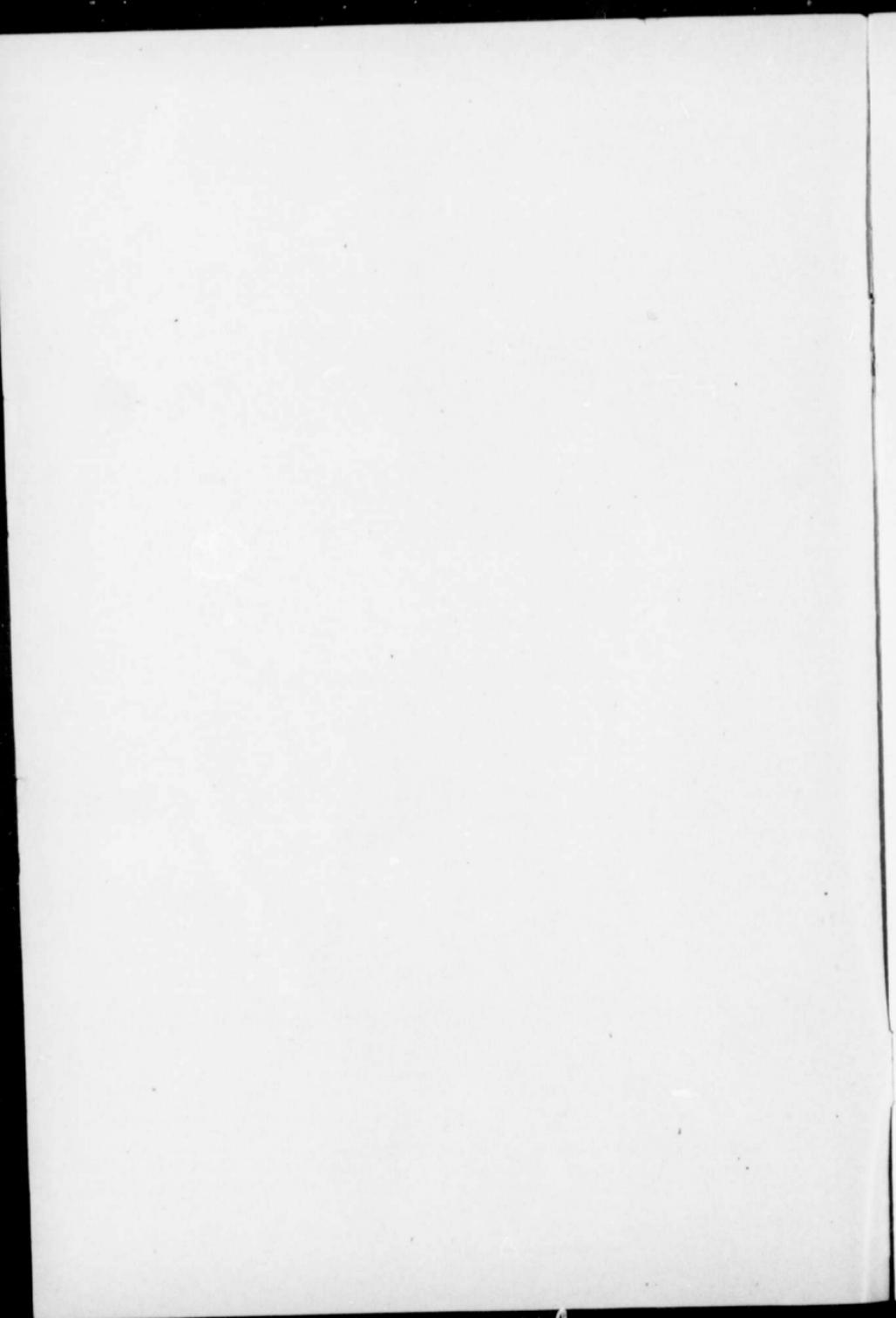
Discours prononcé à la Législature de Régina,
le 19 décembre 1918



Imprimerie du *Patriote de l'Ouest*

PRINCE-ALBERT, Sask.

1919



Les Droits du Français en Saskatchewan



M. le Président,

Voyons maintenant ce qui a été dit concernant le privilège que le premier ministre propose d'accorder aux Franco-Canadiens dans la mesure soumise à cette Chambre. Il est vrai, comme l'ont indiqué plusieurs orateurs précédents, que la population franco-canadienne de la province n'a pas l'autre droit légal à sa langue dans nos écoles que celui que cette législature juge à propos de lui donner. Heureusement, nous pouvons penser parfois qu'il y a un droit plus haut que le simple droit légal. Il y a un côté moral de la question et il y a un *droit moral*. (Applaudissements).

Mon ami le chef de l'opposition ne peut peut-être pas comprendre cela, mais dans mon opinion de simple profane, le droit moral est beaucoup plus élevé que le droit légal. Quel est ce droit moral des Franco-Canadiens dans cette province? Je ne puis que le résumer. Les Franco-Canadiens dans ce pays sont les descendants de cette race qui fut autrefois soumise à la Couronne britannique par droit de conquête. Voilà qui est indiscutable. L'honorable député de Thunder Creek a dit que ce pays a été acheté pour la somme de trois cent mille livres sterling. J'ai cherché à savoir de qui il a été acheté. S'il avait été assez honnête il aurait été forcé de répondre qu'il a été acheté de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et la question suivante qui se pose est de savoir de qui cette Compagnie l'avait eu. La réponse est

qu'elle l'a eu de la Couronne britannique et la Couronne britannique l'a obtenu par le traité en vertu duquel tout le pays fut cédé à la suite de la guerre avec la France.

Cette province tombait tout aussi bien sous le traité que la partie alors colonisée. Dans tous les domaines de l'Empire Britannique, par rapport aux Franco-Canadiens comme à tous les autres peuples, quel a été le principe adopté? Je défie les députés de l'opposition de me citer un seul exemple où la Couronne britannique ait traité un peuple conquis au sujet de sa langue dans les écoles de la façon qui est proposée par les conservateurs ici aujourd'hui à l'égard de nos Franco-Canadiens. Pas un exemple. Pas un seul.

Ce droit moral je le fais valoir pour une autre raison. Quels furent les premiers habitants de race blanche de ce pays? Les Franco-Canadiens. Ils furent les premiers pionniers de la Saskatchewan. Ils ont ouvert le pays et ils ont été la majorité, comme le faisait remarquer le premier ministre hier dans son excellent discours. Et dans le premier Conseil des Territoires du Nord-Ouest ces gens que l'opposition voudrait priver de leur privilège aujourd'hui, qu'ont-ils fait? D'après le principe des députés de l'opposition, ces Canadiens de langue française auraient pu enlever à tout Anglais qui venait ici le droit à sa langue dans l'école. Qu'ont-ils fait? Le premier ministre l'a dit à cette Chambre hier. Une des premières ordonnances qu'adopta ce Conseil français fut un règlement obligeant à l'enseignement de l'anglais dans les écoles d'alors. (Applaudissements).

Voilà comment les Canadiens français nous ont traités quand ils étaient la majorité dans ce pays et tenaient la balance du pouvoir. Serons-nous moins généreux maintenant que nous avons le pouvoir (Cris de Non! Non! et applaudissements). Le chef de l'opposition parle comme si les Canadiens français au Canada devraient être mis en quarantaine dans la province de Québec. Il dit que c'est une province française. Tout le ton de son discours est dans cette note.

Il dit que Québec est la province française du Canada. Je dis que Québec n'est aucunement une province exclusivement française. La minorité anglaise, qui est considérable dans la province de Québec et qui envoie quatorze ou seize députés à la Législature, jouit d'une liberté qui n'est accordée à aucune autre minorité au monde. (Applaudissements).

Ils ont le privilège de l'anglais dans leurs écoles; et n'oubliez pas que la Législature de Québec, composée comme elle est d'une majorité française, a le pouvoir de faire aux Anglais de cette province ce que les conservateurs ici voudraient faire aux Canadiens français de notre province s'ils étaient libres. Ils ont le pouvoir de supprimer la langue anglaise dans les écoles du Québec. Consultez l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Je puis vous citer le chapitre et le verset, si vous le voulez. Les seuls droits scolaires sauvegardés dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sont les droits des minorités religieuses. Les provinces ont un pouvoir absolu sur la langue des écoles.

Donc, je dis, M. le président, que la Législature de Québec pourrait faire aujourd'hui ce que l'opposition ici voudrait faire aux Canadiens français de cette province. Mais ce n'est plus la même chanson. Dans ce cas ce qui résulterait ce serait la suppression de l'anglais dans les écoles du Québec.

Quelle est l'attitude des Canadiens français à cet égard. Elle est telle que pas plus tard qu'à la dernière session de la Législature de Québec, les députés de langue anglaise se sont fait un devoir de protester contre les affirmations des journaux de Winnipeg et de Toronto qui les représentaient comme une minorité opprimée. Ils déclarent dans leur protestation qu'ils jouissent de la plus parfaite liberté et ils expriment leur gratitude pour l'attitude des Canadiens français à leur égard comme minorité. Il y a à peine trois semaines, l'hon. W. Mitchell, trésorier provincial du Québec, me parlait de la chose, et il est le chef de la minorité anglaise de la

province de Québec et membre du cabinet. Il me disait : "Pour l'amour de Dieu, M. Dunning, amenez donc les gens de l'Ouest à faire cesser cette agitation contre les Canadiens français. Nous vivons avec eux, et il est remarquable que ce sont ceux qui les connaissent davantage qui savent mieux les apprécier. Parlant au nom de la minorité anglaise de la province de Québec, je puis dire que nous avons toujours eu la plus grande liberté et que de toutes façons nous avons toujours été traités avec la plus grande tolérance. Mon cas lui-même en est la preuve. Je suis le chef de la minorité de langue anglaise. Je me présente dans un comté où la majorité des votants sont canadiens français, et ils m'élisent. C'est affaire de courtoisie pour eux dans leurs rapports avec nous et quiconque connaît un peu la province de Québec sait que là l'harmonie règne entre les deux races". (Applaudissements).

Le chef de l'opposition dit qu'il désire un peuple uni, mais suivant la vieille méthode des conservateurs il veut faire régner l'harmonie à coups de bâton. (Applaudissements). Ce n'est pas la méthode qui a été suivie par la Grande Bretagne en aucune circonstance sur ce point.

J'établis une distinction très nette entre les Canadiens français et nos concitoyens d'origine étrangère. L'Empire Britannique dans sa manière de traiter les peuples a toujours fait la même distinction. Dans le cas de nationalités habitant un pays qui tombe sous la domination britannique, il a toujours accordé la plus large mesure de liberté en ce qui concerne les coutumes, la langue et la religion. Mais ce privilège n'a jamais été étendu à ceux qui décident ensuite d'émigrer des autres pays avec leurs coutumes, leur langue et leur religion. Les gens qui étaient ici et qui sont tombés sous la domination britannique avaient droit à leur langue, un droit reconnu, comme le démontrent les rapports des débats à la Chambre impériale et les hommes d'Etat britanniques depuis le temps que ce pays fut colonisé. M. le président, je

demande à la Chambre et au peuple de la Saskatchewan, d'être au moins aussi généreux pour les représentants de la race française dans ce pays que cette race elle-même s'est montrée généreuse pour la minorité anglaise là où elle a affaire avec elle. (Applaudissements).

On a fait beaucoup de bruit du côté de l'opposition, particulièrement ce soir et sur la fin de l'après-midi, autour de la proposition de soumettre la question à un referendum populaire. C'est un de ces grands mots sonores: la démocratie! la démocratie! Le député de Thunder Creek a défini la démocratie comme étant de l'hypocrisie. Un referendum sur cette question serait un travestissement de la démocratie (Oh! Oh!) Lord Acton a été cité par le ministre de la voirie dans son discours comme disant que vous pouvez juger d'un peuple par la façon qu'il traite les minorités.

Un referendum? Est-ce encore sur le principe que la force c'est le droit? Pourquoi enfin y a-t-il besoin d'un gouvernement si toutes les questions doivent être décidées d'après la méthode indiquée par mon honorable ami? C'est parce qu'il y a des questions affectant les minorités qui demandent une prudente et sage considération de la part d'un corps responsable que nous avons cette institution d'un gouvernement responsable. Les majorités aveugles ne sont pas toujours justes, M. le président. Cela encore c'est le règne de la force contre le droit. Si j'étais sûr que d'honorables messieurs ne chercheraient pas à tromper le peuple de cette province comme on a voulu le faire ici, et si j'étais sûr que chaque électeur de cette province aurait une idée claire des faits concernant la question qui lui est soumise, je n'hésiterais pas à m'en remettre à son jugement. Mais quand des honorables messieurs nous imposent de l'hypocrisie du genre de celle qui est contenue dans cet amendement, je mets en doute les résultats du règne de la majorité aveugle, car ce serait un exemple d'aveugles conduisant des aveugles, avec

toute espèce d'agitations et de faussetés jointes à l'appel aux préjugés.

L'opposition parle de bilinguisme. Le député de Swift Current a évoqué la Tour de Babel et il a dit que lorsque Dieu voulut punir les peuples il les empêcha de pouvoir se comprendre. Il est un professionnel de ces questions. Je ne suis qu'un profane mais je me rappelle très bien que lorsque l'Homme-Dieu de Nazareth voulut adresser son message à toute l'humanité, l'une des premières choses qu'il fit fut de donner le don des langues à ses apôtres. A entendre parler quelques-uns des députés de cette Chambre on dirait que c'est un crime de savoir plus d'une langue. Le Souverain Maître a trouvé nécessaire que ses apôtres sachent toutes les langues et quelques-uns des députés parlent comme si c'était un crime d'en savoir plus qu'une.

Il est vrai que la race à laquelle nous appartenons ne s'est guère appliquée à l'étude des langues, depuis quelques centaines d'années. Nous avons pratiquement dit à tous les peuples du monde : Si vous voulez faire affaire avec nous, apprenez notre langue. Les penseurs sérieux de la Grande-Bretagne portent maintenant leur attention sur ce point, en se rendant compte de l'inconvénient dont souffre le peuple britannique par son manque de bon vouloir à apprendre les langues des autres peuples. Le résultat est qu'une commission conjointe de la Chambre anglaise et de la Chambre française s'est réunie, il y a quelques semaines, pour étudier les moyens de maintenir et de fortifier l'amitié générale entre les deux nations. Quel fut la nature du rapport de cette commission? Vous pouvez le lire dans les journaux récents. Ce fut une recommandation à la Chambre des députés des deux pays que le français et l'anglais soient enseignés dans les écoles publiques des deux pays afin d'établir une meilleure entente et de fortifier les rapports de commerce si nécessaires, principalement si le grand idéal de la société des nations devient une réalité. (Applaudissements).

Le bilinguisme? Mon honorable ami de l'opposition ne voudrait pas supposer pour un moment que la Grande-Bretagne ne soit pas un pays où règne l'esprit d'unité. Il y a des difficultés en Irlande, mais Dieu merci, ce sont des difficultés entre Irlandais et on peut leur en laisser la solution. Le ministre de la voirie a cité des statistiques — on peut les trouver dans les livres bleus — démontrant qu'il y a des centaines de mille personnes en Grande-Bretagne, en Ecosse, au pays de Galles, qui ne parlent pas l'anglais après avoir été sous la tutelle britannique depuis des centaines d'années.

De nouveau j'attire votre attention sur la manière britannique. En Ecosse il y a des écoles bilingues dans tout le pays. Au pays de Galles tout le système d'éducation est bilingue. Est-ce que ces peuples britanniques en sont pour cela moins loyaux et moins unis? Voilà encore un exemple du principe qui maintient la langue et la religion du peuple conquis. Mes amis Gallois me diront peut-être que le pays de Galles n'a jamais été conquis et mes amis Ecossois de même, mais au moins ils ont passé sous le contrôle d'une nationalité commune et dominante au point de vue de la langue, mais les privilèges de leur langue leur ont été laissés et le précédent s'est continué jusqu'à nos jours partout où les Canadiens français ont eu affaire avec le gouvernement britannique.

Nous avons besoin de plus de tolérance et de respect pour les opinions les uns des autres. Nous ne deviendrons jamais un peuple uni par la méthode du bâton. Je ne m'attends pas à faire de personne des sujets britanniques ou canadiens par la force. Le gouvernement allemand a tenté l'entreprise pendant des années et il n'y a pas réussi. Il y a trois millions de Canadiens français dans ce pays, descendants des premiers colons canadiens français à l'époque de la conquête. C'est un peuple qui augmente en nombre rapidement. Les députés de l'opposition se font illusion lors-

qu'ils pensent qu'ils peuvent faire disparaître la langue d'un peuple de trois millions.

Une autre raison pour laquelle je sépare les Canadiens français des nationalités d'origine étrangère est celle-ci: les citoyens d'origine étrangère avaient un petit privilège au point de vue de leur langue. D'après les chiffres qu'on nous a donnés hier, vous voyez combien peu ils se sont servis de ce privilège. D'autre part il est reconnu que pratiquement tous les centres franco-canadiens de cette province ont toujours tenu au droit accordé à leur langue il y a quarante ans. Ils se sont servis du privilège pour conserver tout ce qu'il y a de meilleur dans la nationalité canadienne-française comme c'est leur droit.

Bien plus. Je désire l'unité et l'harmonie dans ce pays tout autant que le chef de l'opposition. Mais je ne me propose pas de l'obtenir par sa méthode. Je crois que la méthode que me mentionnait l'autre soir l'honorable député d'Arm River, et qui est mise en pratique dans les écoles de son village, est la vraie méthode. Quelle est cette méthode? L'honorable député d'Arm River me disait que dans les écoles publiques de son village il n'y a pas un élève canadien français, mais le français y est enseigné comme sujet d'étude à l'école publique. La population de langue anglaise de notre province, d'après la loi proposée, aura l'avantage d'enseigner le français dans les écoles publiques et je crois que nous arriverons à la solution finale de la question de langues au Canada lorsque tous les enfants, d'un océan à l'autre, auront l'avantage de pouvoir apprendre les deux langues. (Applaudissements).

ADF4706